



arnaque et litige avec la compagnie aérienne air france

Par **pipiri**, le **04/07/2009** à **16:36**

bonjour,

j'aimerais que l'on me guide concernant mes recours et démarche suite à un abus de la compagnie air france.

arrivée 30 minutes avant le départ d'un vol, je n'ai pu embarquer bien qu'enregistrée à cause d'une faute professionnelle d'un de leurs agents. cette faute bien que reconnue par la personne concernée, je n'ai obtenue aucun dédommagement (remboursement, prise en charge, ...); voire, il aurait fallu que je débourse plus de 800 euros pour poursuivre mon périple. des personnes se trouvant dans le même cas de figure que moi, ont pu être remboursées et ont même pu continuer leur voyage.

c'est très certainement un manque d'attention; mais comment puis-je obtenir dédommagement? d'autant plus que cet événement à entraîné mon licenciement dans la mesure où je n'ai pu répondre de mes obligations professionnelles.

quels sont mes recours?

merci encore pour votre aide très précieuse

Alyssa

Par **karynjlo**, le **22/07/2009** à **17:16**

bonjour, il me semble avoir déjà répondu sur un forum similaire

bien que 2 détails soient différents,

bonjour

"30 minutes sans bagages pour un vol" quel parcours cela concernait ?

les heures limites d'enregistrement des vols france sont juste à 20 min du départ du vol, et pour l'europe 30 minutes avant, à partir de ce délai, on ferme l'enregistrement, on calcule le poids de l'appareil, on met les bagages en soute, on appelle les passagers afin que ceux ci (en zone d'embarquement) montent dans l'avion

vous étiez enregistrées ? curieux, les passagers enregistrés ne vont pas au comptoir d'enregistrement, mais directement en salle d'embarquement et bénéficient de fait d'un temps plus court avant d'entrer dans cette zone, en général 5 à 10 minutes de gagnées

de quelle faute professionnelle parlez vous ? toute action dans un dossier est visible, j aimerais que vous précisiez

"je n'ai pas été remboursée de mon billet" demandez le remboursement des taxes aéroportuaires auprès du site ou de l'agence qui vous a vendu le billet, ça sera déjà ça de récupéré

"des personnes se trouvant dans le même cas de figure que moi, ont pu être remboursées et ont même pu continuer leur voyage"
cela ne vous regarde pas, si ces gens ont des tarifs abonnées ou plein tarif, ils font ce qu'ils veulent avec leurs billets, ils ont le droit de faire ce qu'on appelle des no shows, non présentation pour le vol, et gardent le bénéfice de leurs billets et sont prioritaires sur les vols suivants, et les billets sont modifiables sans frais

"il m'a été signifié que je devais payer 800 de plus" ??
le prix d'un nouveau billet, au tarif disponible pour votre voyage

comme je vous l'ai noté plus haut, demandez le remboursement des taxes aéroports à l'agence émettrice de vos billets
vous avez été licencié parce que vous avez raté un vol ? il semble que le patron ait la main légère sur les lettres de licenciement...